



## PROCES VERBAL MUNICIPAL Séance du 8 AVRIL 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le MARDI 8 AVRIL à 20h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, *Maire*,

Etaient présents : Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Olivier SILLON Maire-Adjoint, Marianne THELLIER, Thérèse FARCY, Jean-Pierre STOCKMAN, Isabelle DESSEAUX, Florence BEAULIEU, Franck CAVACIUTI, Eddie ANDRE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Anne-Marie donne procuration à Marianne THELLIER, Stéphane FERRARIS donne procuration à Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Jean-Louis JULIEN donne procuration à Olivier SILLON Maire-Adjoint, Éric VAN DER HAUWAERT donne procuration à Thérèse FARCY.

Absents :

Secrétaire de séance : Isabelle DESSEAUX

### 1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 11/03/2024

Le compte-rendu du 11 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### FINANCES

#### 1. Approbation du Compte de gestion exercice 2023

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans réserve le Compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2023.

#### 2. Approbation du Compte Administratif exercice 2023

Hors de la Présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de l'exercice .....	735 401.65	
Recettes de l'exercice.....		853 264.02
Excédent de l'exercice.....		<b>117 862.37</b>
Excédent Antérieur reporté.....		278 084.86
Excédent de Fonctionnement cumulé au 31/12/2023 :		<b>395 947.23</b>
INVESTISSEMENT :		
Dépenses de l'exercice .....	173 475.27	
Recettes de l'exercice.....		345 489.51
Excédent de l'Exercice.....		172 014.24
Déficit Antérieur reporté.....		179 698.69
Déficit d'Investissement cumulé au 31/12/2023 :		<b>7 684.45</b>
<b>Soit un Excédent total cumulé au 31/12/2023 :</b>		<b><u>388 262.78</u></b>

### 3. Affectation du résultat 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		En €
EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2023		117 862.37
EXCEDENT Antérieur reporté		278 084.86
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMUL AU 31/12/2023		395 947.23
❖ Affectation pour investissement 2023 (compte 1068)		7 684.45
• Affectation du solde de l'excédent reporté – report à nouveau Crédeur R002 – Résultat de Fonctionnement reporté		<b>388 262.78</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		En €
Excédent d'investissement de l'exercice 2023		172 014.24
Déficit Antérieur reporté		179 698.69
• Affectation du solde du déficit reporté - D001 Résultat d'Investissement reporté		<b>7 684.45</b>

### 4 Approbation du Budget Primitif 2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** sans réserve le Budget primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	
DEPENSES :	RECETTES :
<b>1 106 775.44€</b>	<b>1 106 775.44€</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	
DEPENSES :	RECETTES :
<b>691 428.87€</b>	<b>691 428.87€</b>

Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil municipal peut déléguer à son Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

- **Autorise** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, à l'intérieur de chaque section, à hauteur de 7,5% pour l'exercice budgétaire 2024.

## 5 Vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux de la part communale et fixe les taux 2024 comme suit :

- **Taxe Foncière Bâtie : 27.65%**
- **Taxe Foncière Non Bâtie : 49.57%**
- **Taxe d'habitation : 8.99%**

## 6 Subvention aux Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à la répartition 2024 des subventions aux associations comme suit :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Pour mémoire BP 2023	Pour mémoire Hiver 2023/2024	MONTANT proposé 2024 En €
Asso sportive et culturelle de Vert	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Comité des Fêtes	200.00	200.00	200.00
Chemin des Ecoliers	100.00	100.00	100.00
Club Copernic	50.00	50.00	50.00
Asso de chasse des cultivateurs de vert	100.00	100.00	100.00
Prévention Routière	50.00	50.00	50.00
L'Envol – Apei du Mantois	100.00	100.00	100.00
ADMR	300.00	300.00	300.00
OMBR'ELL	100.00	100.00	100.00
TMCP (Établissement Pénitentiaire)		300.00	300.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 300.00</b>	<b>3 300.00</b>

A noter que la subvention sera versée à la condition que l'association ait envoyé sa demande incluant son bilan de l'année N-1,

## 7 Convention Clinique Vétérinaire à Septeuil

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Vétérinaire de Septeuil afin de prendre en charge la stérilisation, identification et incinération des chats errants trouvés sur la commune.

Les frais nous seront facturés avec une remise de 70%.

Clôture de la séance à 22h04

